

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2021-7-6-2**

**Séance du** mardi 13 juillet 2021

### **PROPOSITION DE PARTICIPATION ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE LES PORTES DU TEMPS ENTRE LA CEA ET LE SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU CHÂTEAU DU HOHLANDSBOURG**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne , CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis  
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima  
GREIGERT Catherine donne procuration à SITZENSTUHL Charles  
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise  
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe  
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie  
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France  
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine  
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent  
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération n° CP-2021-6-6-5 de la Commission permanente du 31 mai 2021 relative au Soutien artistique dans le cadre de la programmation de la saison Les Portes du Temps,
- VU l'avis de la Commission Patrimoine et rayonnement touristique et culturel alsacien du 3 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'organisation et l'accueil de la manifestation « Les Portes du Temps au Hohlandsbourg » dans le cadre de la programmation culturelle « Les Portes du Temps » au château du Hohlandsbourg, dans les conditions fixées dans la convention jointe en annexe à la présente délibération ;
- Approuve et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la convention de partenariat précitée avec le Syndicat Mixte du Château du Hohlandsbourg ;
- Abroge la subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 (dix mille) euros allouée à l'association Out of Cinema dans le cadre de la programmation « les Portes du Temps », par délibération n° 2021-6-6-5 de la Commission permanente du 31 mai 2021, suite à l'annulation de la manifestation correspondante en 2021 par cette association et précise que l'inscription et le virement de ces crédits sur l'imputation suivante :
  - Opération P186O001 « Saison des châteaux » - ligne P186O001T13, chapitre 65, nature 65748, fonction 311, seront proposés en DM2.
- Précise que les dépenses correspondantes à la charge de la Collectivité européenne d'Alsace, estimées à 38 800 euros TTC maximum seront versées dans le cadre des marchés publics conclus à cet effet par cette dernière. Elles seront prélevées sur les crédits fonctionnement du budget de la Collectivité européenne d'Alsace sur les imputations suivantes :
  - 15 500 € TTC maximum de frais techniques liés à la projection – sonorisation et mise en lumière du spectacle de sons et lumières / spectacle de danse dans le cadre d'un marché sur la tranche P186O001T19 – ligne 1318 – 011-61358-311 – locations-autres et P186O001T21 – imputation 1244 – 011-6228-311 – Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (répartition entre les deux tranches en fonction du marché) ;
  - 2 000 € TTC maximum de frais liés à l'installation d'une scène par le prestataire D8K sur la tranche P186O001T21 – imputation 1244 – 011-6228-311 – Rémunérations d'intermédiaires et honoraires ;
  - 10 000 € TTC maximum pour la prestation artistique des Percussions de Strasbourg dans le cadre de l'opération P169O001 « Communication culturelle et événements » sur la tranche P169O001T01 – imputation 2348 – 011 6132 311 – location immobilière ;

- 8 500 € TTC maximum de frais liés à la réalisation du spectacle de danse par la Compagnie Nest sur la tranche P186O001T20 – imputation 1348 – 011-6228-311 – rémunérations d’intermédiaires et honoraire ;
- 2 000 € TTC maximum de frais liés à la représentation de John Howe au Hohlandsbourg pour la clôture de saison sur la tranche P186O001T20 – imputation 1348 – 011-6228-311 – rémunérations d’intermédiaires et honoraire ;
- 800 € TTC maximum de frais liés à la réception artiste – presse sur la tranche P186O001T22 – ligne 1323

M. Lucien MULLER, en sa qualité de Président du Syndicat mixte d'aménagement du Château du Hohlandsbourg, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l’unanimité